

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 1^{er} FEVRIER 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
12	2	5
<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u>		
N° 01/02/24-10		
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ETUDIANTE « 7^E SOUS-SOL » DE L'ESADTPM		

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le 1^{er} du mois de janvier à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Sébastien BOUDILLON, Claude ARNAUD- GALLI, Josy CHAMBON, Valérie MONDONE, Gaston SECONDI, Pierre PELLETIER, Rémy LEVRAUD, Pierre BELOUIN, Ian SIMMS,

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Bénédicte LEFEUVRE représentée par Dalia MESSARA

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

François CARRASSAN représenté par Yann TAINGUY, Hélène BILL représentée par Jean-Luc DELAUNAY.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe MAHE, Louise NOËL. Jean-Sébastien VIALATTE, Jean-Pierre BLANC, Marc LAURIOL.

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 1^{er} FEVRIER 2024**



N° D'ORDRE : 01/02/24-10

OBJET :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ETUDIANTE « 7^E SOUS-SOL » DE L'ESADTPM

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

L'ESADTPM a pour volonté de soutenir l'association étudiante du 7^e sous-sol qui s'est créée en 2023 à développer des projets et des manifestations de nature à améliorer la vie de campus au sein du quartier de Chalucet. L'association compte actuellement 45 adhérents sur les 184 étudiants présents au sein de l'école pour l'année universitaire 2023/2024.

Afin de permettre à l'association 7^e sous-sol d'organiser des événements tels qu'un loto à pâques ou une soirée de fin d'année, il vous est proposé d'attribuer pour la 1^{ère} année de fonctionnement de l'association une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € TTC.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver et d'autoriser le versement d'une subvention de 2 000€ TTC à l'association étudiante de l'ésadtpm dénommée « 7^e sous-sol »,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'AUTORISER le versement d'une subvention de 2 000€ à l'Association étudiante du 7^e sous-sol.

ARTICLE 2 :

DE DIRE que les dépenses sont prévues au budget 2024, chapitre 65, article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 1^{er} février 2024.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY
ésadtpm
E.P.C Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
Yann TAINGUY
Président
Conseil d'Administration